

**ÉLECTIONS 2021 DES MEMBRES DE LA CCI DE RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
ET DE LA CCI DU VAR**

Déclaration commune de candidature portant adhésion à un groupement, désignant un mandataire et prenant l'engagement de présenter des documents de campagne communs
(Article R.713-9-IV du code de commerce)

Je soussigné (à reproduire pour chaque candidat du groupement)

NOM :	PRÉNOM :	N° d'inscription sur la liste électorale :
CANDIDAT (un seul choix possible)	Membre titulaire de la CCIR Membre suppléant de la CCIR Membre de la seule CCI (territoriale) Délégation territoriale (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> s/s catégorie : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> (*) <input type="checkbox"/> s/s catégorie : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> (*) <input type="checkbox"/>

() Lorsqu'il est fait application des dispositions de l'article R.713-8-II du code de commerce en cas d'absence de siège à pourvoir dans une des sous-catégories de la même catégorie professionnelle, les candidats titulaire et suppléant se présentent au sein de la même catégorie mais dans une sous-catégorie différente.*

- Déclare adhérer et faire acte de candidature sous la forme du groupement suivant :

DÉSIGNATION DU GROUPEMENT :

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	COMMERCE <input type="checkbox"/>	INDUSTRIE <input type="checkbox"/>	SERVICES <input type="checkbox"/>
SOUS-CATÉGORIE (le cas échéant)	De 0 à __ salariés <input type="checkbox"/>	De __ salariés et plus <input type="checkbox"/>	

- Je m'engage à présenter des documents de campagne communs
- Donne mandat (cf. option retenue dans la déclaration de candidature) à :

NOM DU MANDATAIRE	PRÉNOM DU MANDATAIRE :	ADRESSE DU MANDATAIRE :

Pour me représenter, et déposer en mon nom, mon dossier de candidature et le dossier de déclaration commune dans les conditions fixées par le code de commerce.

Date :

Signature du candidat :

Signature du mandataire précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation du mandat » :

En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pénales en application de l'article 441-1 du code pénal.

Doivent être joints au présent dossier de déclaration commune, sous peine d'irrecevabilité, les déclarations individuelles de candidature